

CETTE PUBLICITÉ N'A AUCUN INTÉRÊT.



DÉPARTEMENT DE
L'EUPE
en Normandie



LE DÉPARTEMENT PROPOSE
1000 PRÊTS
VÉLO ÉLECTRIQUE...*
SANS INTÉRÊT !

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.



Demandez votre Prêt à 0% sur
VosAides.Eure.fr

VOUS SOUHAITEZ ACHETER VOTRE 1^{ER} VÉLO ÉLECTRIQUE ?



**LE DÉPARTEMENT DE L'EURO VOUS PROPOSE
UNE AIDE EXCLUSIVE : UN PRÊT DE 1000 EUROS À TAUX ZÉRO
POUR FINANCER L'ACHAT DE VOTRE PREMIER VÉLO ÉLECTRIQUE.**

QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR OBTENIR UN PRÊT ?



CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ :

- résider dans l'Eure.
- s'engager à acquérir un vélo électrique.
- faire parvenir sa demande parmi les 1 000 premières.



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

→ Rendez-vous sur : <https://vosaides.eure.fr>

- Créer un compte sur le portail
- Déposer les pièces nécessaires :
 - Carte d'identité
 - Justificatif de domicile
 - Une attestation sur l'honneur



LE TRAITEMENT DE VOTRE DEMANDE

1

Le Département traite votre dossier et vous transmet un courriel d'acceptation ou de refus d'éligibilité de prêt.

2

En cas d'acceptation, **imprimer le courriel et prendre contact avec une agence Crédit Agricole Normandie-Seine** pour finaliser la demande de prêt.

3

La Banque traite votre dossier, une fois la demande de prêt définitivement acceptée, il vous suffit de déposer votre contrat de prêt dans votre espace personnel sur **vosaides.eure.fr**

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ.
VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

*Exemple : Pour un prêt personnel de 1 000 € remboursable en 11 mensualités de **83,3 €** et une dernière mensualité de **83,37 €** d'une durée totale de 12 mois, avec une première échéance à 30 jours. **Taux annuel débiteur fixe de 0 %, soit un TAEG fixe de 0 %.** Montant total dû de **1 000 €** dont 0 € d'intérêts, pas de frais de dossier, hors assurance facultative. Le coût du crédit est pris en charge par le département de l'Eure. Le coût standard de l'assurance facultative emprunteur «garanties décès et perte totale et irréversible d'autonomie» (2) est de 0,45 € par mois pour un assuré de 18 à 59 ans couvert à 100 % et s'ajoute à la mensualité du crédit. Le montant total dû par l'emprunteur au titre de l'assurance, sur la durée totale du prêt, sera de 5,4 €, pour un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 0,99 %. Le coût standard peut varier en fonction de votre situation personnelle. »


(2) Les contrats d'assurance emprunteur sont assurés par CNP Assurances et PREDICA SA.

Prêteur : La CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE SEINE, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : Cité de l'Agriculture, Chemin de la Bretèque, 76230 BOIS-GUILLAUME – RCS ROUEN n°433 786 738 – Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des




Restez **connecté**

Hôtel du Département
14, boulevard Georges-Chaivin
27000 ÉVREUX

 02 32 31 50 50

 info@eure.fr

 eure-en-ligne.fr

 [DepartementEure](https://twitter.com/DepartementEure)

 [eureenligne.fr](https://www.facebook.com/eureenligne.fr)

 [flickr.com/eureenligne](https://www.flickr.com/photos/eureenligne)